

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2016

L'An deux mille seize, le 7 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Annie DHENIN, Philippe FANTIN, Stéphane AGUETTAZ, David BOUVET, Cécile DEBRION, Patricia VILLARD, Raymond BILLIET (par procuration).

Etaient absents : Arnaud DEVIN (excusé), Nadège VILLIERMET, Didier BAIDO, Daniel MICLO

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **PLU : redéfinition des objectifs et des modalités de concertation**
 - ✓ **Personnel communal : approbation des critères d'évaluation pour l'entretien professionnel**
 - ✓ **Centre Municipal de Santé : demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local et de la DETR**
 - ✓ **Echange de terrains au Troisième Berre : précisions complémentaires sur la délibération**
 - ✓ **Divers**
-

Désignation du secrétaire de séance : David BOUVET

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

1- PLU : redéfinition des objectifs et des modalités de concertation

Par délibération en date du 9 avril 2015, le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'occupation des sols et élaborer un Plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal. Le Bureau d'études a été choisi suite à une procédure de publicité et de mise en concurrence, et a commencé à réaliser les études nécessaires pour préciser les objectifs de la mise en révision du POS et les modalités de concertation. La présente délibération a pour but de présenter au Conseil municipal afin qu'il en délibère :

- Les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du POS et l'élaboration du PLU ;
- Les modalités de la concertation qui permettront au public d'accéder aux informations relatives au projet de PLU et de formuler des observations et propositions.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les objectifs et les modalités de la concertation apportés à la délibération.

2- Personnel communal : approbation des critères d'évaluation pour l'entretien professionnel

Conformément au décret du 16 décembre 2014, l'entretien professionnel se substitue définitivement à la notation. La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret en question. Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les critères d'évaluation pour l'entretien professionnel du personnel communal.

3- Centre Municipal de Santé : demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local et de la DETR

Afin d'obtenir une aide financière pour les travaux du Centre Municipal de Santé, il est nécessaire de renouveler les dossiers de demande de dotation de l'Etat.

Décision : le Conseil Municipal, décide de renouveler les demandes de subvention au titre de la DETR et du fonds de soutien à l'investissement local.

4- Echange de terrains au Troisième Berre : précisions complémentaires sur la délibération

Afin de finaliser l'échange de terrains au Troisième Berre comme convenu précédemment, il convient de préciser sur la délibération les nouveaux numéros de parcelles.

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'échange de terrains au Troisième Berre avec les nouveaux numéros de parcelles.

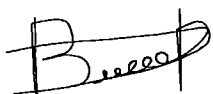
Arrivée de Raymond BILLIET.

DIVERS

- **Parking du cimetière :** Suite au rendez-vous avec le cabinet VIAL, il a été convenu que celui-ci se charge de contacter le propriétaire du terrain attenant au cimetière pour acquisition. Le cabinet VIAL se charge également de la division de parcelles.
- **Eglise / sacristie**
 - o La réfection du Tableau des Deux Evêques devrait débiter cette semaine
 - o Le Conseil Municipal prend également connaissance d'un devis concernant le maintien en l'état de la Pietà (traitement contre les insectes, retrait du plâtre, préservation de la peinture d'origine).
 - o Les devis concernant la réfection de la sacristie ont été signés. Les travaux devraient débiter cette semaine. A voir pour le retrait des bouteilles de gaz.
- **Plage de dépôt du Deuxième Berre :** Consultation des entreprises courant mars pour les travaux.
- **Ruisseau Montendry :** Demande de vérification par les services de la Communauté de Communes Cœur de Savoie suite à un affaissement. Vérification de divers fossés par la commune.
- **Centre Municipal de Santé :** Les travaux suivent une progression normale. Un nouveau médecin viendra s'installer début septembre. Une réunion entre les professionnels de santé, la mairie et l'architecte est programmée prochainement, afin de discuter de l'agencement des locaux.
- **Budget :** La préparation se déroulera courant mars. Le vote du budget est prévu le jeudi 7 avril à 20h00.
- **Chemin d'exploitation du Cortiù :** Les propriétaires des parcelles en cours de construction souhaitent une réfection du chemin d'exploitation desservant leur terrain. Une réfection provisoire en tout venant est envisagée. Pour ce faire, il est nécessaire de connaître l'implantation des réseaux au préalable.
- **Chemin interne au lotissement de la ZAC de la Ruhe :** CIS Promotion souhaite céder à la commune le chemin desservant les 4 lots. La commune serait favorable à cette proposition, mais exige que tous les lots soient vendus, construits, et le chemin remis en état avant acquisition.
- **Eclairage du stade de football :** Deux devis ont déjà été réceptionnés par la mairie et un troisième est en attente.
- **Démoussage de la toiture de la mairie :** L'entreprise Nobile Père et Fils a été retenue afin d'effectuer ces travaux.

Fait à CHAMOIX SUR GELON le 9 mars 2016

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

